

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1906

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 23

Supprimer les alinéas 30 à 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.